

« Je sors de ma poche pour aller bosser »

Visiblement, les vacances des représentants des organisations patronales (OP) n'ont pas permis d'aérer les esprits. Lors de la dernière réunion de la CPPNI du 13 septembre, aucune nouvelle proposition patronale n'a été présentée aux organisations syndicales (OS), pour améliorer le pouvoir d'achat des salarié-e-s. Extraits des débats :

Augmentation des salaires

OP : « Le SMIC va être augmenté de 2% , nous n'avons pas l'intention d'augmenter les salaires des salarié-e-s de la branche ».

OS : « Que faites-vous des salarié-e-s, payé-e-s juste au-dessus du SMIC ? Ensuite, s'il est augmenté envisagez-vous de rehausser les minimas de branche pour qu'ils ne restent pas en-dessous du SMIC ? ».

OP : ...

OS : « Comment comptez-vous rendre attractif les métiers de nos secteurs avec des salaires aussi bas ? ».

OP : ...

Analyse CGT : les entreprises sont grandement satisfaites de minima de branche en-dessous du SMIC et du PMSS : pratique pour démarrer les embauches à des salaires ras-le-planer, en toute impunité. Pour l'attractivité du secteur ? Il reste la délocalisation. Il faut savoir que les salaires minimum de la branche professionnelle du nettoyage sont depuis 5 ans au-dessus de ceux des salarié-e-s de la prestation de services du secteur tertiaire.

Accord télétravail

OP : « Nous ne voulons pas négocier d'accord télétravail, un guide des bonnes pratiques sera amplement suffisant ».

OS : « Montrez-nous au moins votre guide de bonnes pratiques ? ».

OP : « Il n'est pas prêt ».

OS : « Ah ! Au moins on a une réponse ».

Analyse CGT : circulez il n'y a rien à voir, les OP ne négocieront pas un accord télétravail, aucune obligation de nous montrer un guide des bonnes pratiques. Moins vous en savez, mieux c'est. Pour elles, le télétravail est une aubaine. Gain de place dans les sites, diminution du loyer, elles n'ont absolument pas envie de partager le gâteau ni de

vous dédommager de vos frais de logement, électricité ou autres...La période Covid a pourtant permis d'augmenter le CA du secteur des centres de contact de 3%, en faisant travailler de 50 % à 80 % des effectifs en dehors des sites de production.

Indemnités kilométriques ASD

OP : « On pourrait augmenter les ASD (de 0,24 à 0,26 €) si vous acceptiez les contrats de chantiers/missions/opérations à durée déterminée dans l'animation commerciale et l'accueil en entreprise ».

OS : « En fait, vous nous demandez d'échanger la précarité d'une catégorie de salarié-e-s contre une indemnité qui ne couvre même pas les frais de route des animateurs commerciaux qui se déplacent à + de 100 kms du domicile. Une Indemnité en dessous du barème de l'URSSAF, non seulement c'est honteux, mais en plus c'est stupide! ».

**AUGMENTATION 2020
SMIC + 35 €/mois
D. Julien PDG Teleperformance
+3,8 millions €!**

Analyse CGT: les OP accepteraient d'augmenter de 2 centimes les ASD, à condition de regagner l'argent dépensé

en mettant en place des CDD « longue durée ». Parce que « virer » des CDI coûte plus cher en indemnités qu'une fin de contrat CDD. Parole d'animatrice commerciale : « En attendant, aujourd'hui, je sors de ma poche pour aller bosser ».

L'incompétence des représentants patronaux nous laisse sans voix. En refusant de négocier un accord télétravail, d'augmenter les salaires, les ASD, elles ne font que rassembler les OS contre elles. Si un accord sur les ASD devait être signé par une OS, la CFTC et la CGT ont annoncé qu'elles s'opposeraient à cet accord. De son côté, la Direction Générale du Travail a signalé aux OP, que sur la question des salaires, la branche était sous surveillance étroite du ministère du travail.

Contact écho de la presta : vie-synd.fsetud@cgt.fr **Adhésion :** retournez le bulletin adresse située à gauche

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

Employé Technicien Agent de maîtrise